



Aide à la constitution du dossier candidat à la fonction de conseiller prud'homme Collège des employeurs

Ce document est une aide à la constitution des dossiers de candidature à la fonction de conseiller prud'hommes. Il dresse une liste **non exhaustive** des pièces justificatives pouvant être jointes au dossier.

Lors d'une désignation complémentaire, les conditions de candidature sont identiques à celles du renouvellement général.

Ce document est évolutif, il pourra être enrichi ultérieurement.

Tout document produit est destiné à justifier que les conditions sont remplies à la date d'ouverture du dépôt des candidatures.

Sommaire

- Informations générales communes à tous les candidats 2
- Rattachement selon la situation du candidat 3
 - Je suis chef d'entreprise 3
 - Je suis directeur (DAF, DRH, DG...) 5
 - Je suis cadre avec délégation particulière d'autorité 7
 - Je suis particulier employeur (employeurs d'employés de maison) 9
 - Je suis conjoint-collaborateur 10
 - Je suis demandeur d'emploi 12
 - J'ai cessé d'exercer toute activité professionnelle et ma dernière activité relève d'une des situations ci-dessus 13

Informations générales communes à tous les candidats

Les trois conditions de candidature pour devenir conseillers prud'homme sont les mêmes pour les candidats en activité, retraités et demandeurs d'emploi, **elles doivent être appréciées à la date de nomination.**

Nous vous remercions de nous transmettre au moins une pièce justificative par condition afin de procéder à l'instruction du dossier de candidature.

Constitution du dossier – Informations générales	
Conditions de candidature	Exemples de pièces justificatives à joindre dans le dossier
Justificatif de l'état civil (Art. L. 1441-7 3° et L. 1442-3)	
« J'ai au moins 21 ans et moins de 75 ans »	<p>Carte Nationale d'Identité valide</p> <p>Passeport valide</p> <p>Permis de conduire (Attention, le permis de conduire ne justifie par la nationalité)</p> <p>Extrait d'acte de naissance récent</p>
Justificatif de nationalité (Art. L. 1441-7 1°)	
« J'ai la nationalité française au moment de ma nomination »	<p>Carte Nationale d'Identité valide</p> <p>Passeport valide</p> <p>Acte de naissance</p> <p>Certificat de nationalité française</p> <p>Déclaration d'acquisition de la nationalité française</p> <p>Copie du décret de naturalisation ou de réintégration dans la nationalité française</p>
Mandat et attestation sur l'honneur et mandat (Art. L. 1441-7 2° et R. 1441-22)	
« Je dépose mon mandat et attestation sur l'honneur »	<p>Vous êtes présenté par une organisation.</p> <p>Votre dossier de candidature doit comporter un mandat et attestation sur l'honneur mentionnant que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - vous ne faites l'objet d'aucune interdiction, déchéance ou incapacité relative à ses droits civiques - que vous n'exercez pas de fonction incompatible avec l'exercice de la fonction de conseiller prud'homme. <p>Ce mandat et attestation sur l'honneur est nécessaire même si vous déposez vous-même votre dossier de candidature.</p> <p>Il est téléchargeable sur le portail d'information, onglet « Je suis candidat ».</p>

Rattachement selon la situation du candidat

- Je suis chef d'entreprise

Nous vous remercions de transmettre des documents lisibles permettant de justifier chaque condition de rattachement (au collège, à la section, au conseil) ainsi que la condition de capacité.

Nous vous remercions de transmettre au moins une pièce justificative par condition afin de procéder à l'instruction du dossier de candidature.

Je candidate au titre de mon activité professionnelle actuelle	
Conditions de candidature	Exemples de pièces justificatives à joindre dans le dossier
Rattachement au collège (Art. L. 1441-12 1°) Je suis chef d'entreprise	
« J'exerce une activité de chef d'entreprise à la date d'ouverture du dépôt »	Extrait du K bis Extrait d'immatriculation provenant du répertoire des métiers Carte d'artisan Certificat d'inscription au répertoire des entreprises et des établissements (relevé INSEE) Autres documents spécifiques à certains secteurs d'activité (licence d'entrepreneur de spectacle, statuts associatifs, autorisation d'activité d'une profession libérale, extrait d'immatriculation à l'ORIAS, attestation fiscale de revenus « URSSAF », licence d'agence de mannequins etc...)
« J'emploie au moins un salarié autre que moi-même »	Bulletin de paie anonymisé d'un salarié de l'entreprise Contrat de travail anonymisé d'un salarié de l'entreprise Déclaration sociale nominative Dernier bordereau de versement des cotisations et contributions sociales adressé à l'organisme chargé de leur recouvrement Dernier bordereau de versement des cotisations à la caisse des congés payés
Rattachement à la section	
<i>Section : Industrie, Commerce, Agriculture, Activités Diverses ou Interprofessionnelle</i> (Art. L. 1441-17)	
« J'emploie au moins un salarié non cadre et candidate dans la section dont dépend sa convention collective »	<i>Sous réserve des dispositions relatives à la section de l'encadrement définies à l'article L. 1441-15, pour le collège des employeurs, les employeurs et assimilés, tels que définis à l'article L. 1441-12, relèvent de la section de leur choix dont relève au moins un de leurs salariés.</i> Bulletin de paie anonymisé d'un salarié de l'entreprise Contrat de travail d'un salarié de l'entreprise Tout document attestant de l'adhésion de l'entreprise à une convention collective

Section : Encadrement (Art. L. 1441-15)	
« J'emploie au moins un salarié cadre au sens prud'hommal »	<p><i>[...] Peuvent relever de la section de l'encadrement du collège des employeurs, les employeurs et assimilés, comprenant les cadres qui ont une délégation particulière d'autorité, tels que définis à l'article L. 1441-12, qui emploient au moins un des salariés relevant des catégories définies à l'article L. 1423-1-2.</i></p> <p>Bulletin de paie anonymisé d'un salarié cadre de l'entreprise Contrat de travail anonymisé d'un salarié cadre de l'entreprise</p> <p><i>Si mon entreprise emploie uniquement des cadres alors je relève <u>obligatoirement</u> de la section encadrement.</i></p>
Rattachement au conseil (Art. L. 1441-11)	
« Je candidate dans le conseil de prud'homme de mon lieu d'activité ou limitrophe »	<p>Extrait du K bis Extrait d'immatriculation provenant du répertoire des métiers Carte d'artisan Certificat d'inscription au répertoire des entreprises et des établissements (relevé INSEE) Autres documents spécifiques à certains secteurs d'activité (licence d'entrepreneur de spectacle, statuts associatifs, autorisation d'activité d'une profession libérale, extrait d'immatriculation à l'ORIAS, attestation fiscale de revenus « URSSAF », licence d'agence de mannequins etc...)</p>
Condition de capacité (Art. L. 1441-7 4°)	
« J'ai exercé les fonctions de conseiller prud'homme »	<p>Attestation du greffe ou du président du conseil de prud'hommes d'avoir exercé les fonctions de conseiller prud'hommes Carte de conseiller prud'homme Tout document justifiant une activité professionnelle d'au moins deux ans durant les dix dernières années</p>
« J'ai exercé une ou plusieurs activité(s) professionnelle(s) pendant une durée cumulée de 2 ans minimum au cours des dix dernières années »	<p>Tout document justifiant une activité professionnelle d'au moins deux ans durant les dix dernières années</p>

- Je suis directeur (DAF, DRH, DG...)

Nous vous remercions de transmettre des documents lisibles permettant de justifier chaque condition de rattachement (au collège, à la section, au conseil) ainsi que la condition de capacité.

Nous vous remercions de transmettre au moins une pièce justificative par condition afin de procéder à l'instruction du dossier de candidature.

Je candidate au titre de mon activité professionnelle actuelle	
Conditions de candidature	Exemples de pièces justificatives à joindre dans le dossier
Rattachement au collège (Art. L. 1441-12 2°) Je suis directeur (DAF, DRH, DG...)	
« J'exerce une activité de directeur à la date d'ouverture du dépôt »	<p>Bulletin de paie portant mention de ma fonction</p> <p>Contrat de travail portant mention de ma fonction</p>
« La société dont je suis directeur emploie au moins un autre salarié »	<p>Bulletin de paie anonymisé d'un salarié de l'entreprise</p> <p>Contrat de travail anonymisé d'un salarié de l'entreprise</p> <p>Déclaration sociale nominative</p> <p>Dernier bordereau de versement des cotisations et contributions sociales adressé à l'organisme chargé de leur recouvrement</p> <p>Dernier bordereau de versement des cotisations à la caisse des congés payés</p>
Rattachement à la section	
<i>Section : Industrie, Commerce, Agriculture, Activités Diverses ou Interprofessionnelle</i> (Art. L. 1441-17)	
« La société dont je suis directeur emploie au moins un salarié non cadre et je candidate dans la section dont dépend sa convention collective »	<p><i>Sous réserve des dispositions relatives à la section de l'encadrement définies à l'article L. 1441-15, pour le collège des employeurs, les employeurs et assimilés, tels que définis à l'article L. 1441-12, relèvent de la section de leur choix dont relève au moins un de leurs salariés.</i></p> <p>Bulletin de paie anonymisé d'un salarié de l'entreprise</p> <p>Contrat de travail d'un salarié de l'entreprise</p> <p>Tout document attestant de l'adhésion de l'entreprise à une convention collective</p>

Section : Encadrement (Art. L. 1441-15)	
« La société dont je suis directeur emploie au moins un salarié cadre au sens prud'hommal »	<p><i>[...] Peuvent relever de la section de l'encadrement du collège des employeurs, les employeurs et assimilés, comprenant les cadres qui ont une délégation particulière d'autorité, tels que définis à l'article L. 1441-12, qui emploient au moins un des salariés relevant des catégories définies à l'article L. 1423-1-2.</i></p> <p>Bulletin de paie anonymisé d'un salarié cadre de l'entreprise Contrat de travail anonymisé d'un salarié cadre de l'entreprise</p> <p><i>Si mon entreprise emploie uniquement des cadres alors je relève <u>obligatoirement</u> de la section encadrement.</i></p>
Rattachement au conseil (Art. L. 1441-11)	
« Je candidate dans le conseil de prud'homme de mon lieu d'activité ou limitrophe »	<p>Bulletin de paie portant mention de mon lieu d'activité Contrat de travail portant mention de mon lieu d'activité Extrait du K bis Extrait d'immatriculation provenant du répertoire des métiers Carte d'artisan Certificat d'inscription au répertoire des entreprises et des établissements (relevé INSEE) Autres documents spécifiques à certains secteurs d'activité (licence d'entrepreneur de spectacle, statuts associatifs, autorisation d'activité d'une profession libérale, extrait d'immatriculation à l'ORIAS, attestation fiscale de revenus « URSSAF », licence d'agence de mannequins etc...) Attestation de l'employeur portant mention du lieu d'activité si j'exerce mes fonctions en dehors de l'établissement</p>
Condition de capacité (Art. L. 1441-7 4°)	
« J'ai exercé les fonctions de conseiller prud'homme »	<p>Attestation du greffe ou du président du conseil de prud'hommes d'avoir exercé les fonctions de conseiller prud'hommes Carte de conseiller prud'homme Tout document justifiant une activité professionnelle d'au moins deux ans durant les dix dernières années</p>
« J'ai exercé une ou plusieurs activité(s) professionnelle(s) pendant une durée cumulée de 2 ans minimum au cours des dix dernières années »	<p>Tout document justifiant une activité professionnelle d'au moins deux ans durant les dix dernières années</p>

• Je suis cadre avec délégation particulière d'autorité

Nous vous remercions de transmettre des documents lisibles permettant de justifier chaque condition de rattachement (au collège, à la section, au conseil) ainsi que la condition de capacité.

Nous vous remercions de transmettre au moins une pièce justificative par condition afin de procéder à l'instruction du dossier de candidature.

Je candidate au titre de mon activité professionnelle actuelle	
Conditions de candidature	Exemples de pièces justificatives à joindre dans le dossier
Rattachement au collège (Art. L. 1441-12 2°) Je suis un cadre détenant une délégation particulière d'autorité	
« J'exerce une activité salariée sous le statut de cadre à la date d'ouverture du dépôt »	<p>Bulletin de paie portant mention de mon statut de cadre et ma fonction</p> <p>Contrat de travail portant mention de mon statut de cadre et ma fonction</p>
« J'ai une délégation particulière d'autorité me permettant d'être candidat dans le collège des employeurs »	<p>Contrat de travail portant mention d'une délégation particulière d'autorité ainsi que du statut cadre</p> <p>Attestation de délégation particulière d'autorité (DPA) portant mention :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Papier à en-tête de l'entreprise (ou tampon de l'entreprise à minima) ▪ Nom et Prénom(s) du candidat ▪ Fonction du candidat ▪ Mention de la détention d'une délégation particulière d'autorité permettant de les assimiler à un employeur ▪ Datée et signée par le représentant légal de l'entreprise
« La société dont je suis salarié emploie au moins un salarié autre que moi-même »	<p>Bulletin de paie anonymisé d'un salarié de l'entreprise</p> <p>Contrat de travail anonymisé d'un salarié de l'entreprise</p> <p>Déclaration sociale nominative</p> <p>Dernier bordereau de versement des cotisations et contributions sociales adressé à l'organisme chargé de leur recouvrement</p> <p>Dernier bordereau de versement des cotisations à la caisse des congés payés</p>

Rattachement à la section	
Section : Industrie, Commerce, Agriculture, Activités Diverses ou Interprofessionnelle (Art. L. 1441-17)	
« La société dont je suis salarié emploie au moins un salarié non cadre et je candidate dans la section dont dépend sa convention collective »	<p><i>Sous réserve des dispositions relatives à la section de l'encadrement définies à l'article L. 1441-15, pour le collège des employeurs, les employeurs et assimilés, tels que définis à l'article L. 1441-12, relèvent de la section de leur choix dont relève au moins un de leurs salariés.</i></p> <p>Bulletin de paie anonymisé d'un salarié de l'entreprise Contrat de travail d'un salarié de l'entreprise Tout document attestant de l'adhésion de l'entreprise à une convention collective</p>
Section : Encadrement (Art. L. 1441-15)	
« La société dont je suis salarié emploie au moins un salarié cadre au sens prud'homal »	<p><i>[...] Peuvent relever de la section de l'encadrement du collège des employeurs, les employeurs et assimilés, comprenant les cadres qui ont une délégation particulière d'autorité, tels que définis à l'article L. 1441-12, qui emploient au moins un des salariés relevant des catégories définies à l'article L. 1423-1-2.</i></p> <p>Bulletin de paie anonymisé d'un salarié cadre de l'entreprise Contrat de travail anonymisé d'un salarié cadre de l'entreprise</p> <p><i>Si mon entreprise emploie uniquement des cadres alors je relève <u>obligatoirement</u> de la section encadrement.</i></p>
Rattachement au conseil (Art. L. 1441-11)	
« Je candidate dans le conseil de prud'homme de mon lieu d'activité ou limitrophe »	<p>Bulletin de paie portant mention de mon lieu d'activité Contrat de travail portant mention de mon lieu d'activité Extrait du K bis Extrait d'immatriculation provenant du répertoire des métiers Carte d'artisan Certificat d'inscription au répertoire des entreprises et des établissements (relevé INSEE) Autres documents spécifiques à certains secteurs d'activité (licence d'entrepreneur de spectacle, statuts associatifs, autorisation d'activité d'une profession libérale, extrait d'immatriculation à l'ORIAS, attestation fiscale de revenus « URSSAF », licence d'agence de mannequins etc...) Attestation de l'employeur portant mention du lieu d'activité si j'exerce mes fonctions en dehors de l'établissement</p>
Condition de capacité (Art. L. 1441-7 4°)	
« J'ai exercé les fonctions de conseiller prud'homme »	<p>Attestation du greffe ou du président du conseil de prud'hommes d'avoir exercé les fonctions de conseiller prud'hommes Carte de conseiller prud'homme Tout document justifiant une activité professionnelle d'au moins deux ans durant les dix dernières années</p>
« J'ai exercé une ou plusieurs activité(s) professionnelle(s) pendant une durée cumulée de 2 ans minimum au cours des dix dernières années »	<p>Tout document justifiant une activité professionnelle d'au moins deux ans durant les dix dernières années</p>

• Je suis particulier employeur (employeurs d'employés de maison)

Un particulier employeur est une personne physique qui emploie et rémunère un salarié à son domicile privé pour des travaux familiaux ou ménagers.

Nous vous remercions de transmettre des documents lisibles permettant de justifier chaque condition de rattachement (au collège, à la section, au conseil) ainsi que la condition de capacité.

Nous vous remercions de transmettre au moins une pièce justificative par condition afin de procéder à l'instruction du dossier de candidature.

Je candidate au titre de mon activité professionnelle actuelle	
Conditions de candidature	Exemples de pièces justificatives à joindre dans le dossier
Rattachement au collègue (Art. L. 1441-12 3°) Je suis particulier-employeur	
« J'emploie du personnel de maison à la date d'ouverture du dépôt »	Bulletin de salaire de l'employé <i>Si mon nom ne figure pas en tant qu'employeur sur le bulletin de salaire de mon employé de maison, je dois fournir un justificatif d'union ou tout document justifiant le lien avec le conjoint employeur</i>
Rattachement à la section	
<i>Section : Activités Diverses ou Interprofessionnelle</i> (Art. L. 1441-17)	
« En tant que particulier employeur, je suis rattaché à la section Activités Diverses »	Bulletin de paie de l'employé Contrat de travail de l'employé
Rattachement au conseil (Art. L. 1441-11)	
« Je candidate dans le conseil de prud'homme de mon lieu de domicile ou limitrophe »	Justificatif de domicile <ul style="list-style-type: none"> ▪ Facture d'électricité ou gaz, eau, téléphone fixe, accès à internet ▪ Bail de location ▪ Quittance de loyer ▪ Avis de taxe d'habitation ou taxe foncière
Condition de capacité (Art. L. 1441-7 4°)	
« J'ai exercé les fonctions de conseiller prud'homme »	Attestation du greffe ou du président du conseil de prud'hommes d'avoir exercé les fonctions de conseiller prud'hommes Carte de conseiller prud'homme Deux attestations fiscales annuelles PAJE Emploi/CESU datant de moins de 10 ans Tout document justifiant une activité professionnelle d'au moins deux ans durant les dix dernières années le cas échéant
« J'ai exercé une ou plusieurs activité(s) professionnelle(s) pendant une durée cumulée de 2 ans minimum au cours des dix dernières années »	Tout document justifiant une activité professionnelle d'au moins deux ans durant les dix dernières années le cas échéant Deux attestations fiscales annuelles PAJE Emploi/CESU datant de moins de 10 ans

- Je suis conjoint-collaborateur

Le conjoint collaborateur est la personne liée par un mariage ou un pacs à un chef d'entreprise et qui participe régulièrement à l'activité de ce dernier sans toutefois être rémunérée.

Si toutefois, le candidat est salarié, il candidate en son nom propre conformément à son activité.

Nous vous remercions de transmettre des documents lisibles permettant de justifier chaque condition de rattachement (au collègue, à la section, au conseil) ainsi que la condition de capacité.

Nous vous remercions de transmettre au moins une pièce justificative par condition afin de procéder à l'instruction du dossier de candidature.

Je candidate en tant que conjoint collaborateur sur mandat exprès de celui-ci	
Conditions de candidature	Exemples de pièces justificatives à joindre dans le dossier
Rattachement au collègue (Art. L. 1441-12 4°)	
Je suis le conjoint collaborateur d'un artisan, commerçant, professionnel libéral ou agriculteur	
« Je participe sans être rémunéré, à l'activité professionnelle de mon conjoint »	Mandat exprès du conjoint ET CNI du conjoint ET Justificatif d'union (PACS, Acte de mariage, livret de famille ...)
« Mon conjoint a la qualité de chef d'entreprise à la date d'ouverture du dépôt »	Extrait du K bis Extrait d'immatriculation provenant du répertoire des métiers Carte d'artisan Certificat d'inscription au répertoire des entreprises et des établissements (relevé INSEE) Autres documents spécifiques à certains secteurs d'activité (licence d'entrepreneur de spectacle, statuts associatifs, autorisation d'activité d'une profession libérale, extrait d'immatriculation à l'ORIAS, attestation fiscale de revenus « URSSAF », licence d'agence de mannequins etc...)
« Son entreprise emploie au moins un salarié »	Bulletin de paie anonymisé d'un salarié de l'entreprise Contrat de travail anonymisé d'un salarié de l'entreprise Déclaration sociale nominative Dernier bordereau de versement des cotisations et contributions sociales adressé à l'organisme chargé de leur recouvrement Dernier bordereau de versement des cotisations à la caisse des congés payés

Rattachement à la section	
<i>Section : Industrie, Commerce, Agriculture, Activités Diverses ou Interprofessionnelle</i> (Art. L. 1441-17)	
« Son entreprise emploie au moins un salarié non cadre et je candidate dans la section dont dépend sa convention collective »	<p><i>Sous réserve des dispositions relatives à la section de l'encadrement définies à l'article L. 1441-15, pour le collège des employeurs, les employeurs et assimilés, tels que définis à l'article L. 1441-12, relèvent de la section de leur choix dont relève au moins un de leurs salariés.</i></p> <p>Bulletin de paie anonymisé d'un salarié de l'entreprise Contrat de travail d'un salarié de l'entreprise Tout document attestant de l'adhésion de l'entreprise à une convention collective</p>
<i>Section : Encadrement</i> (Art. L. 1441-15)	
« Son entreprise emploie au moins un salarié cadre au sens prud'hommal »	<p><i>[...] Peuvent relever de la section de l'encadrement du collège des employeurs, les employeurs et assimilés, comprenant les cadres qui ont une délégation particulière d'autorité, tels que définis à l'article L. 1441-12, qui emploient au moins un des salariés relevant des catégories définies à l'article L. 1423-1-2.</i></p> <p>Bulletin de paie anonymisé d'un salarié cadre de l'entreprise Contrat de travail anonymisé d'un salarié cadre de l'entreprise</p> <p><i>Si son entreprise emploie uniquement des cadres alors je relève <u>obligatoirement</u> de la section encadrement.</i></p>
Rattachement au conseil (Art. L. 1441-11)	
« Je candidate dans le conseil de prud'homme du lieu d'activité ou limitrophe de l'entreprise de mon conjoint »	<p>Extrait du K bis Extrait d'immatriculation provenant du répertoire des métiers Carte d'artisan Certificat d'inscription au répertoire des entreprises et des établissements (relevé INSEE) Autres documents spécifiques à certains secteurs d'activité (licence d'entrepreneur de spectacle, statuts associatifs, autorisation d'activité d'une profession libérale, extrait d'immatriculation à l'ORIAS, attestation fiscale de revenus « URSSAF », licence d'agence de mannequins etc...) Attestation de l'employeur portant mention du lieu d'activité si j'exerce mes fonctions en dehors de l'établissement</p>
Condition de capacité (Art. L. 1441-7 4°)	
« J'ai exercé les fonctions de conseiller prud'homme »	<p>Attestation du greffe ou du président du conseil de prud'hommes d'avoir exercé les fonctions de conseiller prud'hommes Carte de conseiller prud'homme Tout document justifiant une activité professionnelle d'au moins deux ans durant les dix dernières années Tout document justifiant l'appartenance au statut de conjoint collaborateur d'au moins deux ans durant les dix dernières années</p>
« J'ai exercé une ou plusieurs activité(s) professionnelle(s) pendant une durée cumulée de 2 ans minimum au cours des dix dernières années »	<p>Tout document justifiant une activité professionnelle d'au moins deux ans durant les dix dernières années Tout document justifiant l'appartenance au statut de conjoint collaborateur d'au moins deux ans durant les dix dernières années</p>

- Je suis demandeur d'emploi

Je suis inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi, et donc conformément au 4° de l'article L.1441-13, qui stipule :

« Peuvent être candidats dans le collège des salariés :

[...]

4° Les personnes à la recherche d'un emploi inscrites sur la liste des demandeurs d'emploi ;

[...]. »

Quelle que soit ma dernière activité professionnelle, **je relève du collège des salariés.**

Vous trouverez les documents d'aide à la constitution du dossier de candidature au collège des salariés sur le portail d'information, onglet « Je suis candidat ».

Si toutefois je ne suis pas inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi, mais j'ai cessé d'exercer toute activité alors, je me reporte au profil « J'ai cessé d'exercer toute activité professionnelle » du collège dont relève ma dernière activité.

- J'ai cessé d'exercer toute activité professionnelle et ma dernière activité relève d'une des situations ci-dessus

Nous vous remercions de transmettre des documents lisibles permettant de justifier chaque condition de rattachement (au collège, à la section, au conseil) ainsi que la condition de capacité.

Nous vous remercions de transmettre au moins une pièce justificative par condition afin de procéder à l'instruction du dossier de candidature.

Les pièces transmises doivent justifier de l'époque à laquelle le candidat a effectué sa dernière activité professionnelle.

Si j'ai cessé toute activité mais que toutefois j'emploie du personnel à mon domicile, alors, je peux candidater en tant que particulier employeur.

Je candidate au titre de ma dernière activité professionnelle	
Condition de rattachement	Exemples de pièces justificatives à joindre dans le dossier
Rattachement au collège (Art. L. 1441-12) J'ai cessé d'exercer toute activité professionnelle	
« J'ai cessé d'exercer toute activité professionnelle à la date d'ouverture du dépôt des candidatures »	Relevé de pension Relevé de carrière Attestation de l'AGIRC-ARRCO Tout autre justificatif de retraite le cas échéant
"Durant ma dernière activité professionnelle, j'exerçais des fonctions de..."	<u>Je fournis les pièces de l'époque à laquelle j'exerçais mes fonctions de :</u> Chef d'entreprise <ul style="list-style-type: none"> ▪ Justificatif du statut de chef d'entreprise (Kbis, Carte d'artisan...) ▪ Preuve d'emploi de salarié (Bulletin de paie anonymisé, DSN...) Directeur (DAF, DRH, DG...) <ul style="list-style-type: none"> ▪ Justificatif du statut de Directeur (Ancien BP, Contrat de travail...) ▪ Preuve d'emploi de salarié (Bulletin de paie anonymisé, DSN...) Cadre avec DPA <ul style="list-style-type: none"> ▪ Justificatif du statut de Cadre (Ancien BP, Contrat de travail...) ▪ Délégation Particulière d'Autorité ▪ Preuve d'emploi de salarié (Bulletin de paie anonymisé, DSN...)

Rattachement à la section (Art. L. 1441-11)	
<i>Section : Industrie, Commerce, Agriculture, Activités Diverses ou Interprofessionnelle</i> (Art. L. 1441-17)	
« La société où j'exerçais employait au moins un salarié non cadre et je candidate dans la section dont dépend sa convention collective »	<p><i>Sous réserve des dispositions relatives à la section de l'encadrement définies à l'article L. 1441-15, pour le collège des employeurs, les employeurs et assimilés, tels que définis à l'article L. 1441-12, relèvent de la section de leur choix dont relève au moins un de leurs salariés.</i></p> <p>Contrat de travail de l'époque d'au moins un salarié de l'entreprise Bulletin de paie de l'époque d'au moins un salarié de l'entreprise Tout document attestant de l'adhésion de l'entreprise à une convention collective</p>
<i>Section : Encadrement</i> (Art. L. 1441-15)	
« La société où j'exerçais employait au moins un salarié cadre »	<p><i>[...] Peuvent relever de la section de l'encadrement du collège des employeurs, les employeurs et assimilés, comprenant les cadres qui ont une délégation particulière d'autorité, tels que définis à l'article L. 1441-12, qui emploient au moins un des salariés relevant des catégories définies à l'article L. 1423-1-2.</i></p> <p>Bulletin de paie anonymisé d'un salarié cadre de l'entreprise Contrat de travail anonymisé d'un salarié cadre de l'entreprise</p> <p><i>Si mon entreprise employait uniquement des cadres alors je relève <u>obligatoirement</u> de la section encadrement.</i></p>
Rattachement au conseil (Art. L. 1441-11)	
« Je choisis de candidater dans le conseil de prud'homme de mon dernier lieu d'activité ou un conseil de prud'homme limitrophe »	<p>Dernier bulletin de paie portant mention du lieu d'activité Attestation de l'employeur portant mention du lieu d'activité Dernier contrat de travail portant mention du lieu d'activité Attestation de l'employeur portant mention du lieu d'activité si j'exerce mes fonctions en dehors de l'établissement</p>
« Je choisis de candidater dans le conseil de prud'homme de mon lieu de domicile ou un conseil de prud'homme limitrophe »	<p>Justificatif de domicile</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Facture d'électricité ou gaz, eau, téléphone fixe, accès à internet ▪ Bail de location ▪ Quittance de loyer ▪ Avis de taxe d'habitation ou taxe foncière
Condition de capacité (Art. L. 1441-7 4°)	
« J'ai exercé les fonctions de conseiller prud'homme »	<p>Attestation du greffe ou du président du conseil de prud'hommes d'avoir exercé les fonctions de conseiller prud'hommes Carte de conseiller prud'homme Tout document justifiant une activité professionnelle d'au moins deux ans durant les dix dernières années</p>
« J'ai exercé une ou plusieurs activité(s) professionnelle(s) pendant une durée cumulée de 2 ans minimum au cours des dix dernières années »	<p>Tout document justifiant une activité professionnelle d'au moins deux ans durant les dix dernières années</p>